

## PROJET ASSOCIATIF

L'Association Finistérienne pour Déficiants Auditifs (A.F.D.A) est née de la volonté de parents (Nord et Sud Finistère) d'apporter aux enfants sourds du département des réponses en termes d'accompagnement scolaire adaptées à tous types de surdité.

La nouvelle association regroupe l'association Pierre de Ronsard de Brest et l'ADIES, (Association Départementale pour l'Intégration des Enfants Sourds) de Quimper.

C'est une association gestionnaire.

Elle a été créée en 1999 et a pour objectif de « favoriser la prise en charge des déficients auditifs sur le plan scolaire, social et professionnel en privilégiant chaque fois que possible l'intégration en mettant en place les moyens adaptés à tous types d'accompagnement ». (Article 2 des statuts)

Le Projet Associatif permettra une lisibilité commune autour des objectifs énoncés ci-dessus.

Il concerne les familles, les professionnels, les partenaires, les tutelles.

### 1. Nos valeurs

#### 1.1. Le respect de la personne

Chaque enfant sourd, chaque famille choisit son mode de communication.

Chaque enfant, chaque famille peut décider de changer, de faire évoluer ces modes de communication.

Dans la mesure de ses moyens, et en accord avec ses tutelles, l'AFDA doit prendre en compte ces choix et accompagner, dans la diversité de leurs parcours, les sourds pris en charge par ses services.

#### 1.2. La solidarité

La prise en charge des enfants évolue, avec des besoins qui varient dans le temps. Elle s'inscrit dans le cadre d'une mutualisation des moyens, d'où découle un principe de solidarité.

La solidarité permet d'adapter en quantité et en qualité l'intervention des services au bon moment en fonction des besoins repérés.

Cette solidarité constitue aussi le socle des relations entre les familles, membres bénévoles administrateurs et professionnels. Il revient aux professionnels de répartir les besoins alloués en fonction des besoins.

### 1.3. Le dialogue

Le dialogue et la bienveillance entre parents et professionnels sont indispensables à une bonne communication interne comme externe.

### 1.4. La démocratie

L'association repose sur une démarche et un discours communs définis dans un cadre démocratique.

Les décisions, orientations, engagements sont pris par voie démocratique.

Deux instances garantissent le principe démocratique :

- Le Conseil d'Administration
- Le Conseil de la Vie Sociale

L'engagement des administrateurs est libre, bénévole et désintéressé.

## 2. Nos missions

La prise en charge d'un enfant déficient auditif n'est pas un simple acte thérapeutique. Elle nécessite une véritable collaboration entre **parents** et **professionnels** qui doivent construire, avec et pour chaque **enfant**, un projet.

### Les enfants

L'accompagnement proposé se fait dans le respect des choix et des parcours effectués par l'enfant et sa famille. Il s'inscrit dans la durée, sur le plan social, scolaire et professionnel et vise la plus grande autonomie possible.

### Les familles

Elles sont accueillies et accompagnées avec les projets et les questions concernant leur enfant déficient auditif. L'association s'efforce de proposer une information complète et neutre.

Une écoute et une aide personnalisée sont mises en œuvre pour permettre aux parents d'élaborer leurs projets et de s'approprier la surdité de leur enfant.

Des initiations aux techniques et modes de communication leur sont proposées (Langue des Signes Française, Langage Parlé Complété).

Des actions sont organisées pour faciliter l'intégration de leurs enfants y compris pour des activités périscolaires.

Un accompagnement est également proposé aux fratries.

## Les professionnels

L'objectif général est de développer une culture basée sur le respect mutuel permettant l'expression de chacun et sur l'aptitude à construire en commun un projet pour chaque enfant.

Pour ce faire, l'association se doit de :

- Rechercher l'adhésion de chacun des professionnels aux valeurs associatives, quel que soit le poste occupé.
- Faciliter le climat de confiance et de respect mutuel entre familles et professionnels
- Faciliter le développement des compétences en maintenant une offre de formation continue de qualité (dans le cadre de la réglementation en vigueur et des moyens alloués)
- Donner aux professionnels les moyens d'assurer leurs missions et rechercher les moyens nécessaires à la mise en œuvre des projets d'établissement.
- Informer régulièrement les professionnels des décisions prises lors du Conseil d'Administration (présence de 2 Délégués du Personnel au CA)
- Inviter l'ensemble des salariés à assister aux assemblées Générales de l'Association

L'Association demande à ses professionnels de :

- Adhérer aux valeurs de l'Association
- S'inscrire dans une démarche structurée d'évaluation et d'amélioration de la qualité en situant l'usager au centre de ses préoccupations
- Se former tout au long de leur parcours professionnel en étant attentif aux nouvelles avancées scientifiques et technologiques
- Respecter les choix faits par les familles en matière de communication (en tenant compte des moyens alloués)

### 3. Nos services

Pour répondre aux objectifs qu'elle s'est assignés, à savoir « favoriser la prise en charge des déficients auditifs sur le plan scolaire, social et professionnel en privilégiant chaque fois que possible l'intégration en mettant en place les moyens adaptés à tous types d'accompagnement », l'association a développé 3 services qu'elle gère.

- Un CAMSP

Le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) s'adresse aux enfants sourds âgés de 0 à 6 ans et à leurs parents, au plus près de l'annonce de la surdité. La prise en soins est conçue avec les parents en leur délivrant une information sur la surdité de leur enfant, ses incidences et ses implications.

Le CAMSP effectue des dépistages, des actions de prise en charge précoce et un accompagnement parental.

Ses professionnels interviennent sur tout le département, dans les lieux de vie de l'enfant et à domicile.

Les professionnels du CAMSP travaillent en partenariat avec les services du Conseil Général (Protection Maternelle et Infantile), les crèches, les écoles maternelles et avec les services hospitaliers pratiquant le dépistage de la surdité.

- Une IES

L'IES (Institut d'Education Sensorielle) accueille des enfants déficients auditifs âgés de 6 à 12 ans afin d'assurer leur scolarité de l'école maternelle à la fin de l'école primaire.

Sous réserve d'une orientation par la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA), la scolarisation en IES relève d'un choix des parents, aidés des professionnels, après évaluation des difficultés de l'enfant. Cette orientation, toujours révisable, est préconisée lorsque l'enfant nécessite une pédagogie adaptée et délivrée en groupe restreint pour certains apprentissages.

La situation de l'IES dans les locaux de l'Ecole Primaire de la Pointe à Brest permet aux enfants sourds de rejoindre les enfants de l'école primaire et maternelle pour certaines séances éducatives et pédagogiques, en fonction de leur projet personnalisé.

- Un SSEFS

Le SSEFS (Service de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarité) a pour mission de soutenir l'intégration scolaire et sociale des enfants et adolescents déficients auditifs âgés de 3 à 20 ans après notification par la CDA.

Il intervient sur tout le département du Finistère et s'adapte aux moyens de communication pratiqués par l'enfant et sa famille.

Il met en œuvre des aides communicationnelles, pédagogiques et thérapeutiques dans le cadre de la scolarisation en établissement ordinaire de proximité ou dans un des 2 pôles intégratifs.

Les interventions de l'équipe du SSEFS se déroulent selon le calendrier scolaire, dans la structure d'accueil (école, collège ou lycée), dans les locaux de l'AFDA ou au domicile familial en étroite collaboration avec les tous les acteurs de l'Education Nationale.

#### 4. Perspectives

Notre association est encore jeune. Même si le chemin parcouru depuis sa création en 1999 est important (en termes de création de places et d'augmentation de budget), l'AFDA se doit d'évaluer ce qui a été fait et de réfléchir à ce qu'il reste à faire. Seule une remise en question régulière et le développement d'une veille professionnelle permettront à l'Association d'avancer et de répondre au mieux aux attentes des parents et de leurs enfants.

- Face à la liste d'attente grandissante, L'AFDA se donne pour mission de continuer à se mobiliser afin d'obtenir les moyens budgétaires à la hauteur des besoins.
- La mobilisation et l'investissement des nouveaux parents doivent aussi être une priorité pour poursuivre les objectifs de l'association et pour donner vie à ses projets.

En ce sens, l'AFDA doit développer :

- La communication interne entre les membres de l'association et les administrateurs.
  - La communication externe avec le développement du site web.
  - Des actions de formation en direction des adhérents et responsables associatifs.
- L'organisation de l'Assemblée Générale devra également être l'occasion d'échanges entre usagers et professionnels afin de répondre aux attentes du plus grand nombre.
  - Des outils seront élaborés afin de permettre une évaluation des différents services. Grâce à ces évaluations, le CA sera en mesure de faire remonter les besoins aux tutelles et de réfléchir, avec les professionnels, à une amélioration des prises en charge.

Le présent projet sera revu et rediscuté par le Conseil d'Administration en 2018 en tenant compte, entre autres, des éléments qui apparaîtront lors des discussions internes et avec les tutelles qui auront lieu à l'occasion du renouvellement du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens).

Approuvé par le Conseil d'Administration

Le